



Site Paris  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 53 65

<b>Décision du 12/11/2024 portant délégation de signature</b>
---

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination de Monsieur Nicolas Grivel, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 28 octobre 2021) ;

**DÉCIDE**

## **Article 1**

Délégation supplémentaire est donnée à Thomas Desmoulins, sous-directeur en charge du département prévention, contrôles et lutte contre la fraude au sein de la Direction du réseau, pour signer la délivrance des autorisations provisoires et agréments des agents des CAF chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale.

## **Article 2**

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour le délégataire.

## **Article 3**

La Secrétaire générale et le Directeur comptable et financier sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée sur le site internet « [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ».

Fait à Paris le 12/11/2024

Le Directeur général  
Nicolas Grivel  
**SIGNÉ**